

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : AMR 36/001/2007 (Public)
Bulletin n° : 016
ÉFAI
25 janvier 2007

Haïti. Amnesty International condamne le meurtre d'un journaliste

Amnesty International a condamné ce jeudi 25 janvier 2007 le meurtre de Jean-Rémy Badio, journaliste et photographe. L'organisation pense qu'il a été pris pour cible en raison de ses reportages sur la violence des gangs à Martissant, dans la banlieue sud de Port-au-Prince.

Jean-Rémy Badio travaillait comme journaliste et photographe indépendant. Selon les informations dont nous disposons, il a été abattu le 19 janvier chez lui à Martissant, où la guerre des gangs s'intensifie depuis plus de deux ans.

Jean-Rémy Badio était membre de *SOS Journalistes*, une organisation haïtienne de défense et de protection des droits des journalistes et de la liberté de la presse. Selon cette organisation, il a été tué pour avoir photographié des membres d'un gang armé de Martissant. Sa famille a déclaré qu'il avait déjà reçu auparavant des menaces de mort de la part de membres du gang.

Les autorités haïtiennes doivent faire en sorte que le meurtre de Jean-Rémy Badio ne reste pas impuni. Une enquête approfondie doit être diligentée sur son assassinat dans les meilleurs délais et les conclusions de cette enquête devront être rendues publiques. Il faut montrer aux membres des groupes armés qui terrorisent des hommes, des femmes et des enfants, qu'il ne saurait y avoir d'impunité pour de tels crimes et que leurs auteurs seront jugés.

Amnesty International exhorte les autorités haïtiennes à mettre fin à l'impunité qui prévaut actuellement pour les meurtres de journalistes et à traduire en justice les auteurs présumés de tels crimes.

Dans un certain nombre de dossiers précédents, pour lesquels une enquête a été ouverte, l'impunité prévaut toujours. Parmi les journalistes concernés, on peut citer :

- Jean Léopold Dominique et Jean-Claude Louissaint, assassinés à Port-au-Prince le 3 avril 2000 ;
- Brignol Lindor, retrouvé mort à Acul (près de Petite Goâve) le 3 décembre 2003 ;
- Abdias Jean, victime semble-t-il d'une exécution extrajudiciaire par des policiers le 7 janvier 2005 ;
- Jacques Roche, retrouvé mort le 15 juillet 2005.

Amnesty International demande instamment au gouvernement de Haïti, avec l'assistance de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), de prendre des mesures urgentes pour permettre à tous les journalistes et tous les défenseurs des droits humains à Haïti de mener à bien leurs activités en toute sécurité et sans avoir à craindre d'actes de harcèlement ou d'intimidation.